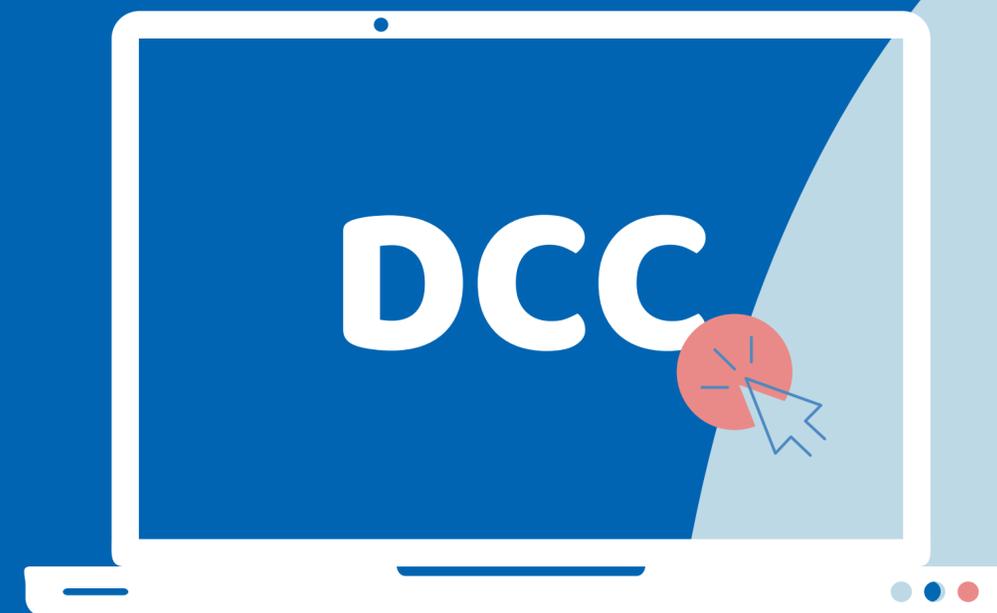
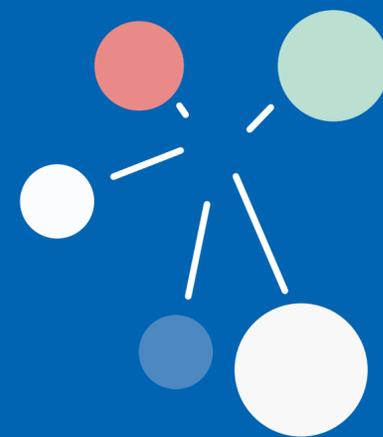


## En résumé, le DCC c'est...

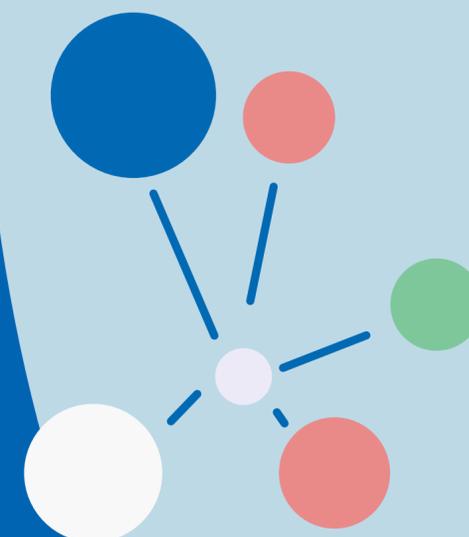
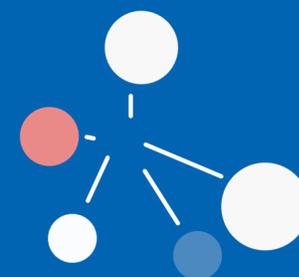


### Pour en savoir +

RDV sur [oncopl.fr](http://oncopl.fr), rubrique « Outils » > DCC et RCP >  
Consulter les informations disponibles sur le DCC.



## Dossier Communicant de Cancérologie



# Dossier Communicant de Cancérologie (DCC)

Le DCC est un Dossier patient informatisé, Communicant, car partagé entre les professionnels de santé des Pays de la Loire, et qui concerne la Cancérologie, c'est à dire les données médicales de tous les patients atteints de cancer de la région.

## D'où vient le DCC ?

Le DCC s'inscrit dans la continuité des Plans Cancer et répond à l'obligation de partage des informations entre professionnels de santé concernant les patients atteints de cancer.

Le DCC (MoCancer®, Mediware) a été déployé à partir de 2015 au sein des Pays de la Loire par le Réseau régional de Cancérologie ONCOPL, en lien avec le GRADeS GCS e-santé et soutenu par l'ARS.



## Que contient le DCC ?

Ce dossier patient informatisé permet notamment de planifier et gérer des Réunions de Concertation Pluridisciplinaire (RCP).

Il permet de produire et échanger des Fiches RCP (FRCP) ainsi que des Programmes Personnalisés de Soins (PPS). Ces documents peuvent être transmis par Messagerie Sécurisée de Santé (MSS).

Ce dossier numérique est hébergé chez un hébergeur de données agréé de données de santé.

## Comment accéder au DCC ?

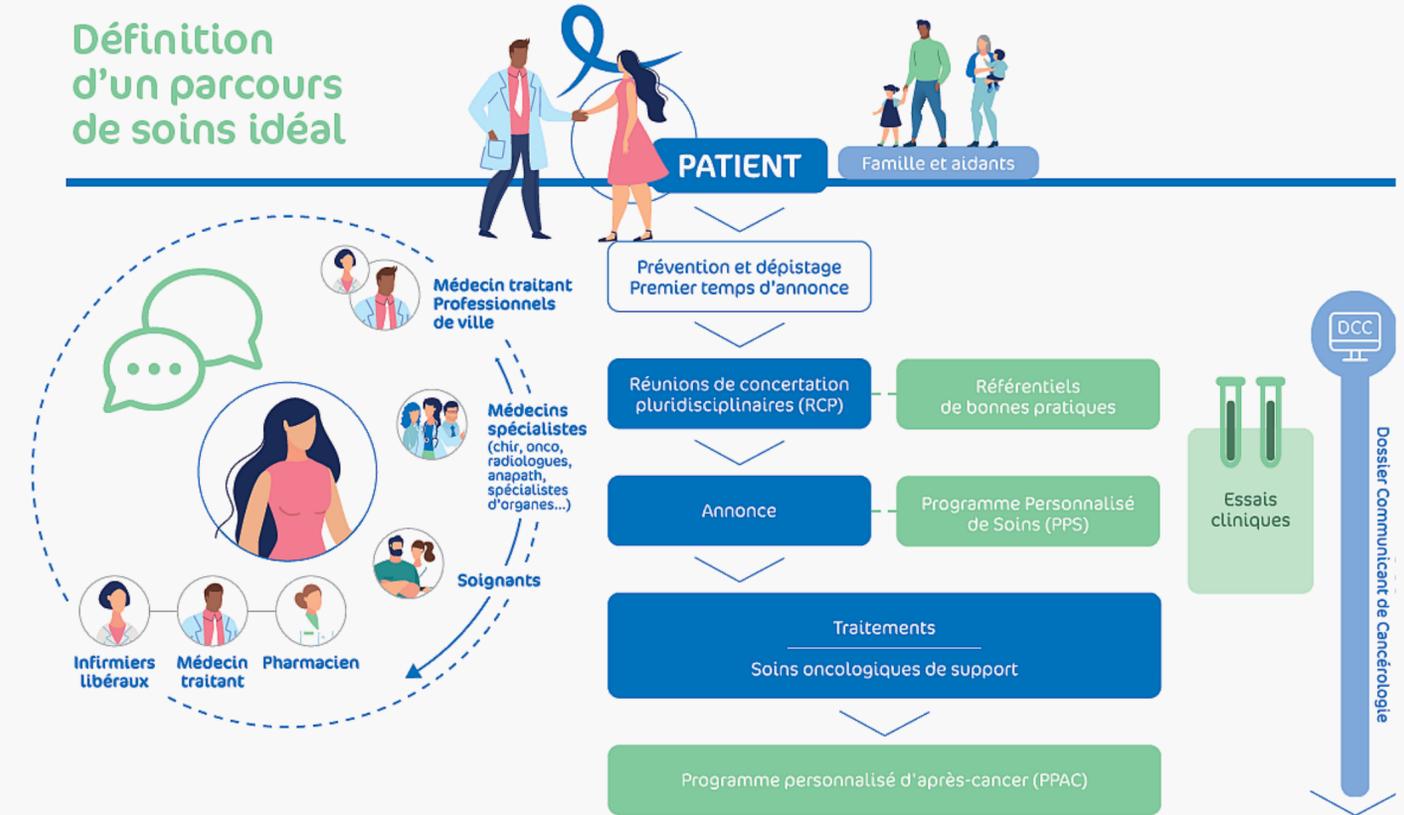
L'accès au DCC est réservé aux professionnels de santé des Pays de la Loire prenant en charge des patients atteints de cancer, ayant un compte nominatif délivré par ONCOPL selon une matrice définissant les droits d'accès. Voici les modalités d'accès disponibles :

- « Pro Santé Connect » : authentification unique et sécurisée à plusieurs plateformes
- « Appel contextuel » : interface entre le dossier patient informatisé d'un établissement de santé autorisé à la cancérologie et le DCC
- « Identifiant/mot de passe » : oncopl.fr > Accès web au DCC



## Pourquoi utiliser le DCC ?

Le DCC contribue à optimiser la continuité et la qualité des soins aux différentes étapes de la prise en charge dans le parcours de soins ci-dessous.



Il permet d'établir en toute sécurité différents documents (dont fiches RCP et PPS) à destination des professionnels de santé et des patients. Ces documents sont tracés dans le DCC et permettent ainsi un suivi d'activité utile aux établissements de santé (rapport d'activité, requêtes) dans le cadre des renouvellements d'autorisation.

## DCC & stratégie nationale du numérique en santé



Le DCC s'inscrit dans le virage numérique mis en place par l'Agence du Numérique en Santé (ANS) qui vise à améliorer en toute sécurité le partage de l'information entre professionnels de santé à travers l'interopérabilité des systèmes d'information.